

**CONVENTION DE SUBVENTION
POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET D'AIRE EDUCATIVE**

N°04-2021

Montant : 2 000 €

La présente convention est établie entre les parties suivantes:

d'une part :

L'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement, dénommée ci-après « ARBE », domiciliée au 22 rue Sainte Barbe - CS 80573 - 13205 Marseille, représentée par sa Présidente Anne CLAUDIUS-PETIT,

d'autre part :

L'association Chemin Faisan dénommée ci-après « Association », domiciliée au Petit Mas 55 avenue Pasteur – 13890 Mouriès, représentée par sa Présidente Angela GAUDIN

Il est convenu ce qui suit :

Depuis 2019, l'ARBE a été missionnée par ses partenaires que sont la Région et l'OFB pour déployer les aires marines et terrestres éducatives en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour ce faire elle est chargée :

- d'animer le Groupe Régional des Aires Educatives (GRAE) rassemblant les partenaires que sont l'OFB, la DREAL, les Rectorats des Académies d'Aix-Marseille et de Nice, la DREAL, la DIRMM et la Région,
- de faire la promotion et de coordonner le dispositif en région avec les membres du GRAE (promotion de la campagne d'inscription, instruction des dossiers, labellisation),
- d'accompagner les porteurs de projets en partenariat avec les membres du GRAE.

Par ailleurs, lors du Comité Syndical du 18 décembre 2017, l'ARBE a acté sa volonté d'utiliser un boni dont elle a hérité pour accompagner financièrement des projets d'éducation et de sensibilisation à l'environnement sur le territoire régional du type des aires éducatives.

Considérant que :

- l'Association a déposé son dossier d'inscription aux aires éducatives sur la plateforme nationale Démarches simplifiées gérée par l'OFB,
- L'Association a déposé une demande de subvention à l'ARBE le 27/11/2020 par voie électronique,
- le rôle de référent éducation à l'environnement et au développement durable du projet d'aire éducative porté par l'Association est conforme à son objet statutaire et ses compétences techniques,

L'ARBE a décidé d'accompagner financièrement le projet d'aire terrestre éducative de La Barben pour l'année scolaire 2020-2021.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée à l'association par l'ARBE.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DE L'OPERATION

L'association s'engage à mettre en œuvre le projet d'aire terrestre éducative de l'école Palamède de Forbin à La Barben durant l'année scolaire 2020-2021 (de septembre 2020 à juillet 2021). Les parties s'accordent sur les actions à mener telles qu'encadrées par la méthodologie des aires éducative définie en annexe I à la présente convention. Ces actions comprennent notamment :

- Un minimum de 10 interventions en classe et/ou sur le site de l'aire éducative afin d'accompagner l'enseignant dans l'apport de contenus techniques et de savoirs naturalistes et de participer aux activités de l'aire éducative,
- La mise en lien du projet avec les acteurs du territoire,
- L'organisation des conseils des enfants et des conseils élargis aux acteurs du territoire,
- La participation à la démarche de labellisation du projet avec l'enseignant et les élèves.

Le détail technique et les modalités de suivi de cette opération figurent en annexe 2 (annexe technique) à la présente convention qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 3 – NATURE ET MONTANT DU L'AIDE FINANCIERE

L'aide attribuée est une subvention. Le montant de la subvention accordée par l'ARBE au porteur de projet sur la durée de la convention est de 2 000 € suivant le budget prévisionnel du projet figurant en annexe II (demande de subvention) à la présente convention.

La subvention accordée par l'ARBE n'est applicable que sous réserve du respect des conditions et engagements cumulatifs suivants :

- L'Association s'engage à mettre en œuvre le projet dans l'esprit du dispositif présenté dans l'annexe I et présenter un dossier de demande de labellisation en fin d'année scolaire,
- L'Association s'engage à tenir informée l'ARBE des étapes, des réalisations et des compte-rendus des réunions du projet,
- L'Association s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle de l'ARBE sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

ARTICLE 4- MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le paiement de la subvention interviendra à la fin de la réalisation de l'action. Le solde sera calculé au prorata des dépenses effectivement encourues.

Il sera effectué sur le compte suivant

Titulaire: Association Chemin Faisan

Domiciliation : Crédit agricole Alpes Provence

IBAN	CODE BIC
FR76 1130 6000 2403 1195 5605 077	AGRIFRPP813

Le comptable assignataire chargé du versement est la paierie régionale.

L'Association s'engage à fournir, dans un délai de six mois après la clôture de l'opération en juillet 2021, les documents ci-après :

- Le rapport d'activité lié au projet incluant les comptes-rendus d'activité et de réunions, les publications et campagnes de communication qui auront été produits,
- Le compte rendu financier du projet.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Association en informe l'ARBE sans délai par mail ou lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 5 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'ARBE et l'Association. La demande de modification de la présente convention est réalisée sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 – RESILIATION DE LA CONVENTION

Il pourra être mis fin à la présente convention à tout moment par l'une ou l'autre des Parties par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'autre Partie, avec un délai de préavis de deux mois minimum.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre Partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Au cas où l'Association souhaiterait mettre fin à ses interventions, elle pourra demander la résiliation de la convention. Cette résiliation ne deviendra effective que deux mois après l'envoi par le Président de l'Association d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'abandon, l'Association s'engage à procéder au reversement des sommes indument perçues dans les plus brefs délais et, au plus tard, dans le mois qui suit l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de retard justifié (conditions climatiques, contexte sanitaire), l'ARBE pourra proposer à l'association de reporter la contribution financière sur l'année 2021-2022 via un avenant fait à cette convention.

ARTICLES 9 - LITIGES

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige. A défaut d'entente à l'amiable, tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif compétent.

Fait le 02/02/2021 à Marseille,

Pour l'ARBE
La Présidente, Anne Claudius-Petit

Pour l'Association
(Nom, qualité, Cachet)

ANNEXES

Annexe I

Guide méthodologique pour la mise en œuvre d'une aire éducative 2020 de l'Office Français de la Biodiversité. Ce guide constitue le cadre méthodologique en vigueur détaillant le concept et les attendus d'un projet d'aire éducative. Téléchargez le guide sur le site de l'OFB :

<https://ofb.gouv.fr/aires-educatives>

Annexe II

Dossier de demande de subvention de l'Association Chemin Faisan à l'ARBE

ASSOCIATIONS



DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Ce dossier a été construit sur la base du formulaire unique disponible sur sevice-public.fr, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

L'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement accompagne depuis plus de 40 ans les collectivités et les territoires dans la mise en oeuvre de la transition écologique. Depuis 2019, l'ARBE est également membre de l'ARB Provence-Alpes-Côte d'Azur avec ses partenaires que sont la DREAL, la Région, l'Agence de l'Eau et l'OFB. L'ARB souhaite soutenir les projets d'aires éducatives en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et a désigné l'ARBE pour porter cette mission d'animation et de coordination des aires éducatives sur le territoire régional.

En parallèle, l'OFB qui pilote le dispositif à l'échelle nationale souhaite le déployer dans les régions et passer le relais de l'animation à des groupes régionaux partenariaux des aires éducatives. L'ARBE, Les Rectorats des Académies d'Aix-Marseille et de Nice, la DREAL, la DIRMM et la Région se sont saisis de cette opportunité pour constituer le groupe régional des aires éducatives de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce GRAE a pour mission d'instruire les dossiers de candidature et de labellisation, d'animer le groupe des porteurs de projets et de faciliter l'émergence des aires éducatives.

L'ARBE ayant hérité du boni de liquidation de l'ARENE PACA a décidé, lors Comité Syndical du 18 décembre 2017, d'utiliser ce boni pour financer des projets d'éducation à l'environnement. L'ARBE souhaite utiliser ce boni pour soutenir les projets d'aires éducatives du territoire régional.

Le présent dossier est à remplir afin de demander une subvention à l'ARBE pour financer un projet d'aire éducative.

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : "Chemin Faisan" – Association loi 1901 d'éducation à l'environnement et au développement durable.....

Sigle de l'association :/..... Site web: <http://www.cheminfaisan.org/>.....

1.2 Numéro Siret : 13181216131310101610101014161

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W1113121010121011151
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date / /
Volume : / Folio : / Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : Le petit mas – 55 avenue Pasteur

Code postal : 13 890..... Commune : Mourières.....

Commune déléguée le cas échéant :/.....

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :/.....

Code postal :/..... Commune :/.....

Commune déléguée le cas échéant :/.....

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : GAUDIN..... Prénom : Angela.....

Fonction : Présidente de l'association.....

Téléphone : 0490476377..... Courriel : chemin.faisan@orange.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DASSE..... Prénom : Mélanie.....

Fonction : Coordinatrice des projets scolaires et animatrice nature

Téléphone : 0490476377..... Courriel : chemin.faisan@orange.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?

☒ oui ☐ non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

attribué par

en date du :

· CAAECEP (Conseil académiques aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public)

Rectorat Aix Marseille

11/06/2019

· Jeunesse et éducation populaire

Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports

11/09/2007

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

☐ oui ☒ non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : / /

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

☐ oui ☒ non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Groupe régional d'animation, d'initiation à la nature et à l'environnement (**GRAINE PACA**)

Réseau école et nature (**REN**)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non ☐ oui ☒ Si oui, lesquelles?

Association zéro déchets (Arles) – Groupe archéologique de Mouriès (GAM)

.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée : ☐

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	7 (les membres du conseil d'administration)
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	8 salariés
dont nombre d'emplois aidés	2 emplois aidés
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	6.07 ETPT
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	155 adhérents

5. Budget¹ de l'association

Le budget prévisionnel 2021 n'est pas terminé et n'a de ce fait pas été validé ni par la trésorière ni par la présidente.

Le budget 2020 quant à lui n'est pas clôturé et le prévisionnel 2020 (en Annexe) pas du tout représentatif de notre activité réelle (crise sanitaire). Je vous mets donc notre dernier bilan financier validé en Assemblée générale.

Année 2019 ou exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 (Dernier bilan financier validé en Assemblée générale)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	10 202	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	126 399
Achats matières et fournitures	9564	73 - Dotations et produits de tarification	0
Autres fournitures	638	74 - Subventions d'exploitatio²	44 641
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	0
61 - Services extérieurs	5919		
Locations (imprimante) / Abonnement (assoconnect)	2951	Conseil-s Régional(aux) :	0
Entretien et réparation	1106		
Assurance	1846	Conseil-s Départemental (aux) :	
Documentation	16	Subvention de fonctionnement	4000
62 - Autres services extérieurs	16102	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2376	Mouriès convention loisirs jeunesse	20 960
Publicité, publication	425	Subvention de fonctionnement	1400
Déplacements, missions	10964		
Services bancaires, autres	2337	Organismes sociaux – CAF 13 :	
63 - Impôts et taxes	- 128	Subvention fonctionnement périscolaire ALSH	8845
Impôts et taxes sur rémunération	0	Appel à projet handicap	3290
Autres impôts et taxes	- 128		
64 - Charges de personnel	150 547	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	123 434	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	6146
Charges sociales	27113	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	4690	75 - Autres produits de gestion courante	1 550
		756. Cotisations	1550
		758. Dons manuels - Mécénat	0
66 - Charges financières	0	76 - Produits financiers	37
67 - Charges exceptionnelles	42	77 - Produits exceptionnels	512
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	861	78 - Reprises sur amortissements et provisions	0
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	5 804
TOTAL DES CHARGES	188 235 €	TOTAL DES PRODUITS	178 943 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	9292 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	29 150	87 - Contributions volontaires en nature	29 150
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	217 385 €	TOTAL	217 385 €

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☐ oui

Intitulé :**AIRE TERRESTRE EDUCATIVE A LA BARBEN (13330)**

Etude de la biodiversité dans notre commune (observation de plusieurs zones).

Analyse de l'environnement (faune et flore) présent et étude de l'impact de l'homme sur cet environnement.

Sélection d'un territoire afin de remédier et/ou réintroduire des espèces e/ou résoudre un problème d'ordre scientifique ou géographique.

Objectifs :

Renforcer l'acquisition de connaissances et compétences du socle commun pour les élèves de cycle 3 dans les domaines suivants:

Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer**- OBJECTIF 1 : acquisition des langages scientifiques et informatiques :**

En sciences et en géographie, travailler sur ce projet en collaboration avec des professionnels diplômés permettra de développer chez l'élève l'importance de maîtriser les langages scientifiques, de manière plus experte. La communication et la connaissance, accessibles à la seule condition que les futurs citoyens maîtrisent les codes langagiers.

Domaine 2: Les méthodes et outils pour apprendre**- OBJECTIF 2 : acquisition des langages scientifiques et informatiques.**

Les intervenants de CHEMIN FAISAN vont nous accompagner, par leur expertise, à observer la biodiversité dans sa globalité, traiter et organiser des données, lire et communiquer des résultats, recourir à des représentations variées d'objets, d'expériences, de phénomènes naturels (schémas, dessins d'observation, maquettes, etc.), argumenter pour distinguer une connaissance scientifique d'une opinion sur des enjeux majeurs, puis aider à résoudre des problèmes liés à l'importance de la biodiversité et au développement durable.

Domaine 3: La formation de la personne et du citoyen**- OBJECTIF 3 : l'éducation au développement durable.**

L'éducation au développement durable en constitue un élément important: en parallèle du projet jardinage débuté par les élèves dès la maternelle. Cette action concrète en faveur de la protection de l'environnement proche, accessible à pied depuis leur école, offre autant d'occasions pour les élèves de développer leur sens de l'engagement et une meilleure prise de conscience écologique.

En gérant un territoire proche, les élèves seront davantage motivés et impliqués (avec leur famille) ; Ils pourront observer l'évolution de leurs actions et développer un regard critique sur les objets de leur quotidien, étudier l'impact engendré par leur création, leur utilisation et leur recyclage sur l'exploitation des ressources de leur territoire et par déduction celle de la planète.

Description :

Observation trois territoires pré-sélectionnés par la commune.

Analyse la biodiversité locale et comparer les écosystèmes.

Questionner les experts de l'association CHEMIN FAISAN et constater les problématiques (comprendre les effets des activités humaines sur l'environnement)

Démarche d'investigation : Formuler des hypothèses et mener des expériences pour chercher des réponses

Analyser les effets et rendre compte aux familles (JOURNAL DE BORD)

Mise en place d'outils de communication et de sensibilisation aux familles et aux autres élèves (questionnaires, compte-rendus d'expériences, quizz...)

Ce projet sera construit au fil du temps avec les élèves. Le principe de la pédagogie de projet nous empêche de connaître dès à présent les actions concrètes qui seront décidées et mises en place par les élèves accompagnés de leur enseignante, des animatrices de l'association référente, bénévoles et autres intervenants.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

A court terme : les interventions expertes de CHEMIN FAISAN bénéficieront aux élèves, afin de développer les compétences scientifiques inscrites dans les programmes scolaires.

A long terme : La commune se donne pour mission de sensibiliser les citoyens et futurs citoyens Barbenais aux problématiques environnementales et à la nécessaire préservation des ressources naturelles dans le respect du Développement Durable.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Commune de La Barben (13009).

Commune rurale, située dans le département des Bouches-du-Rhône. La commune possède 1100 hectares de colline (terrains communaux) composés de différents milieux/habitats : pinèdes, maquis, garrigue. Une zone pédestre est destinée uniquement aux promeneurs, l'activité de chasse y est proscrite. Pas de zone humide à proximité de l'école.

La coopérative de l'école a un petit budget annuel de 1000€ par an.

Les habitants de la commune ont une sensibilité et une affection très grande pour leur commune rurale, leur domaine forestier

La directrice de l'école voit dans le projet ATE un formidable support concret pour que les élèves atteignent les compétences du programme scolaire : l'acquisition de langage scientifique (intervenants expérimentés) et de connaissances scientifiques ainsi que l'éducation au développement durable.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- Encadrants parents bénévoles lors des sorties.
- Les animatrices de l'association « Chemin Faisan »
- Intervenants auxquels nous avons pensé qui pourraient intervenir suite à l'état des lieux de l'ATE : ONF, les pompiers (SDIS13), la ligue de protection des oiseaux (LPO), OFB (Mr Faure, parent d'élève)
Intervention d'un apiculteur : les abeilles étant en voie de disparition, l'ATE pourrait être le terrain d'une action de re-pollinisation. Certains des enfants ayant déjà été sensibilisés à cette thématique, elle pourrait ressortir dans leurs idées pour l'ATE.

Il est bien sûr compliqué de définir en avance précisément les acteurs qui seront mêlés au projet cela dépendra des idées des enfants. Il en est de même pour le matériel, ne sachant pas ce que les enfants voudront mettre en place comme action sur l'ATE, il est difficile de chiffrer ou même d'imaginer le matériel dont nous aurions besoin.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet ☐ ☐	Intervenants actifs : M. Faure (OFB) M. Puech (élu mairie) M. Gilles Merle + Apiculteur Accompagnateurs : Mme ROUQUET Mme SAHM Mme PICCINI	1 * 0.50 = 0.50 1 * 0.50 = 0.50 A déterminer ... A déterminer ... (1 * 0.25) * 3 = 0.75 Seront présents lors de toutes les sorties terrain (mais pas en classe)
Salarié	3 personnes salariées	2
dont en CDI	= 2 animatrices + 1 enseignante	0.5 + 0.5 + 1 = 2
dont en CDD		
dont emplois aidés⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?
oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/2021 au 30/06/2022

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Comptage/inventaire biodiversité lors de l'état des lieux et à la fin du projet
- Album photo ou journal de bord retraçant l'évolution de l'ATE, les actions mises en place et les résultats (si observables)
- Questionnaire « Ma vie et la nature » : permettrait de connaître le rapport qu'entretiennent les enfants à la nature avant le projet puis à la fin du projet. Ce rapport a-t-il évolué ? Dans quel sens ? Permet de répondre à l'objectif de l'ATE : « reconnecter les enfants à la nature ».
- Nombre d'heures de bénévolat associées au projet et témoignages des bénévoles.

D'autres idées/indicateurs plus spécifiques viendront lorsque nous saurons les actions précises que nous mettrons en place sur l'ATE.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	800	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services (loto, tombola, etc.)	332
Achats matières et fournitures	800	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	0	74 - Subventions d'exploitation²	3200
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	0
61 - Services extérieurs	0		
Locations		Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE PACA)	2000
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	0
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	450	Conseil-s Départemental (aux) :	0
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	100		
Déplacements, missions	350	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations – LA BARBEN (13009)	200
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération	0		
Autres impôts et taxes	0	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	0
64 - Charges de personnel	1 971	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	0
Rémunération des personnels	1066	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	0
Charges sociales	405	Aides privées (fondation)	0
Autres charges de personnel (intervenants supplémentaire)	500	Autres établissements publics - Ecole Primaire Palamede de Forbin	1000
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	143		
Frais financiers	168		
Autres			
TOTAL DES CHARGES	3 532 €	TOTAL DES PRODUITS	3 532 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	1243	87 - Contributions volontaires en nature	1243
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	1000
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	243	871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	1000	875 - Dons en nature	243
TOTAL	4 775 €	TOTAL	4 775 €

La subvention sollicitée de 2000 €, objet de la présente demande représente 42 % du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs

publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) **GAUDIN Angela**.....

représentant(e) légal(e) de l'association « **Chemin Faisan** »

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

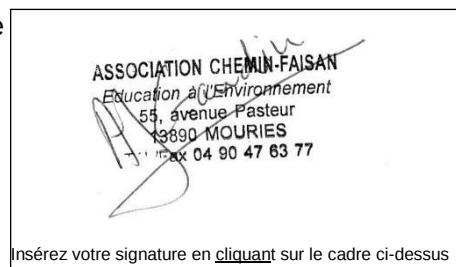
- ☒ inférieur ou égal à 500 000 €
☐ supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : **2000 € au titre de l'année 2020/2021** ou exercice 2021
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
=> Joindre un RIB

Fait, le 26 novembre 2020 à Mouriès

Signature



⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.



10/01/2020

BUDGET PREVISIONNEL DETAILLE - EXERCICE 2020

Charges d'exploitation	Euros	Produits d'exploitation	Euros
60 - Achats	1 600 €	70 - Vente produits finis, marchandises, prestations de services	110 822 €
Fournitures administratives	1 200 €	EEDD Scolaire	81 907 €
Fournitures petit équipement	200 €	Classes en direct	21 057 €
Matériel pédagogique	200 €	PNR Alpilles 2019/2020 : projets EET et musée des Alpilles + CFT	18 890 €
		PNR Alpilles 2020/2021 trim 1 : projets EET et CFT + présentation PNRA	5 440 €
61 - Services externes	5 170 €	CPIE d'Aix en Provence - APA	11 475 €
Crédit-bail digit'hall	2 592 €	Métropole Provence- Agglopolo Salon	15 445 €
Frais de copie digit'hall	640 €	CD13 - Actions éducatives collège 2020/2021	9 600 €
Entretien et réparation	300 €		
Assurances	1 600 €	EEDD Extra scolaire	21 968 €
Documentation	38 €		
62 - Autres services externes	18 005 €	ACM des petites vacances	4 060 €
Rémunérations intermédiaires/honoraires comptable/ss trait	6 912 €	ACM d'été	17 908 €
Rémunérations intermédiaires-assoconnect	207 €	EEDD Tous Publics	6 948 €
Publicité/Publications/ adhésions diverses	250 €	I'EEDD adultes et grand public - balades + ateliers PNRA + SAP+anniversaire	3 685 €
Missions/réceptions	500 €	les journées d'échanges et Ru	1 328 €
Frais postaux	255 €	CD13- Ensemble en Provence	1 500 €
Frais téléphone/internet	1 320 €	la création d'outils pédagogiques	
Services bancaires	61 €	UEMO	435 €
Déplacements	8 500 €	74 - Subventions d'exploitation	21 680 €
63 - Impôts et taxes	220 €	Etat : Ministère du travail	4 680 €
Impôts et taxes sur rémunération	220 €	Région : Sud Provence Alpes Côte d'Azur	3 000 €
Autres impôts et taxes		Département : CD13 - Fonctionnement	8 000 €
		Communes : Mouriès - Fonctionnement	2 000 €
64 - Charges de Personnel	139 185 €	FDVA	4 000 €
Rémunérations des personnels permanents	82 251 €		
Charges sociales des personnels permanents	31 255 €	75 - Autres produits de gestion courante	31 678 €
Rémunérations des personnels occasionnels	17 876 €	Adhésions, dons	1 800 €
Charges sociales des personnels occasionnels	3 853 €	CAF - prestations de service	7 178 €
Uniformation et formation	3 200 €	CAF - AAP handicap	4 700 €
Médecine du travail	750 €	Mouriès convention loisirs jeunesse	17 000 €
65 - Autres charges de gestion courante		Produits exceptionnels : remb uniformation + remb IJ	1 000 €
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	12 817 €	77 - Produits exceptionnels	12 817 €
68 - Dotations aux amortissements		78 - reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	176 997 €	TOTAL DES PRODUITS	176 997 €
86 - Contributions Volontaires	25 000 €	87 - Contributions Volontaires	25 000 €
Résultat		Résultat	
TOTAL DES CHARGES	201 997 €	TOTAL DES PRODUITS	201 997 €

Isabelle Dauphin Trésorière

Angela Gaudin, Présidente

ASSOCIATION CHEMIN-FAISAN
Education à l'Environnement
55, avenue Pasteur
13890 MOURIES
Tél/Fax 04 90 47 63 77

ASSOCIATION CHEMIN-FAISAN
Education à l'Environnement
55, avenue Pasteur
13890 MOURIES
Tél/Fax 04 90 47 63 77

5019100 N° REMISE

DATE DE LA REMISE							

NOMBRE DE CHEQUES				

MONTANT TOTAL DE LA REMISE									

**CRÉDIT AGRICOLE
ALPES PROVENCE**

25, Chemin des Trois Cypres
13097 AIX-EN-PROVENCE Cédex 2
RCS AIX-EN-PROVENCE 381 976 448

Nom et adresse du bénéficiaire

**ASS. CHEMIN FAISAN
LE PETIT MAS
55 AVENUE PASTEUR
13890 MOURIES**

**BORDEREAU DE REMISE DE CHÈQUES EN € n° 5019100
ou RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Date de remise :

Nombre de chèques :

*Crédit sous réserve de vérification
détaillée et de bonne fin*

--	--	--	--	--	--

--	--

Signature

--

International Banking Account Number (IBAN) **FR76 1130 6000 2403 1195 5605 077**
Bank Identification Code (BIC) **AGRIFRPP813**

A remettre avec vos chèques signés au dos

Code banque

Code guichet

Numéro de compte

Clé RIB

TOTAL REMISE
à compléter dans tous les cas

1 1 3 0 6 0 0 0 2 4 0 3 1 1 9 5 5 6 0 5 0 7 7

⑈5019100⑈ ⑈5555550303134⑈ 0311955605077⑈